

4 juillet 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UNIBAIL-RODAMCO

(Eurolist)

Par courrier du 29 juin 2007, Crédit Agricole SA (91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse à titre indirect, le 25 juin 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UNIBAIL-RODAMCO, et détenir indirectement, 2 508 253 actions UNIBAIL-RODAMCO (anciennement dénommée UNIBAIL HOLDING) représentant autant de droits de vote, soit 3,39% du capital et des droits de vote de cette société (1), de la manière suivante :

	actions et nombre de droits de vote	% capital et % droits de vote
Prédica (2)	2 411 094	3,26
Calyon (3)	6 692	0,01
CAC (4)	51 907	0,07
Pacifica (5)	38 560	0,05
Total Crédit Agricole SA	2 508 253	3,39

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation de capital d'UNIBAIL-RODAMCO consécutive à l'offre publique d'échange visant les actions de la société Rodamco Europe NV (6).

Par ailleurs, le déclarant a précisé que Prédica a franchi individuellement en baisse, le 25 juin 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote d'UNIBAIL-RODAMCO.

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 74 063 242 actions représentant autant de droits de vote.
(2) Prédica est contrôlée directement à 100% par Crédit Agricole SA.
(3) Calyon est contrôlée directement à 95,28% et indirectement à 97,78% par Crédit Agricole SA.
(4) Crédit Agricole Cheuvreux est contrôlée indirectement à 100% par Crédit Agricole SA.
(5) Pacifica est contrôlée directement à 100% par Crédit Agricole SA.
(6) Cf. prospectus visé par l'AMF sous le n°07-152 en date du 18 mai 2007 et document visé sous le n°07-153 en date du 18 mai 2007.